

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 MARS 2018

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 23 février 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M. Bernard BEAUPRAT, M. Philippe PROTHAIS, Mme Corine RIEHS, M. Fabrice REYNAUD, M. Bernard RAVAT, M. Francis STROHNER

Absentes excusées : Mme Ghislaine DURON, Mme Béatrice ALLEMAND

Absente : Mme Christelle DE PUGA

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une indemnisation du locataire communal (4 place Carayon Latour) pour problème de chaudière.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Aline TEYCHENEY, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion de l'année 2017 dressé par Monsieur le Trésorier est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel DUBOURG, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat 2017 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **515 336,11 €**
- Section d'investissement : excédent de **91 048,47€**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultats 2017.

MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS.

M. le Maire expose aux membres présents que suite à la délibération n°2014-9 en date du 28 octobre 2014 relative à la fixation des taux des indemnités de fonction des élus fait référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015, Il est proposé de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité.

REPARTITION PRODUIT CONCESSIONS CIMETIERE.

Monsieur le Maire explique aux membres présents les dispositions de l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières pour la répartition du produit des concessions de cimetières entre les Communes (2/3) et les CCAS (1/3). Suite à la loi du 21 février 1996, la Commune peut librement décider des modalités de répartition du produit perçu à l'occasion de l'octroi de concessions de cimetières. Il propose de verser l'intégralité du produit des concessions cimetières au profit du seul budget communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

CONVENTION GROUPEMENT ACHAT MATERIELS INFORMATIQUE ECOLE

Monsieur le Maire explique aux membres présents que par mesure d'économie une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'école primaire doit être signée avec Gironde Numérique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer les documents.

REPARTITION SIEGES CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire explique aux membres présents que le périmètre de la CDC Convergence de Garonne a été élargi suite à une intégration des communes de Cardan et d'Escoussans. Une répartition des 43 sièges doit être faite équitablement au sein de la CDC Convergence de Garonne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, retient à l'unanimité la répartition par droit commun des sièges à la CDC.

SUPPRESSION POSTES SUITE AVANCEMENT DE GRADE 2017

Monsieur le Maire explique que suite à des avancements de grades prononcés au 1^{er} décembre 2017, il convient d'effectuer la suppression au tableau des effectifs de la commune :

- d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (34/35^{ème})

La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} décembre 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

INDEMNISATION LOCATAIRE COMMUNAL (4 PLACE CARAYON LATOUR) PROBLEME

CHAUDIERE

Monsieur le Maire explique que des dysfonctionnements de la chaudière du logement communal situé au 4 place Carayon Latour ont occasionné une consommation supplémentaire de fluides (eau et gaz). Il propose alors de verser au locataire dudit logement une indemnité forfaitaire de 50 € pour compenser les frais supplémentaires de fluides (eau et gaz)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.